



ISSN: 0976-3376

Available Online at <http://www.journalajst.com>

ASIAN JOURNAL OF
SCIENCE AND TECHNOLOGY

Asian Journal of Science and Technology
Vol. 14, Issue, 08, pp. 12600-12612, August, 2023

RESEARCH ARTICLE

COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS DE BASE ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Marie-Paul AWA Kendewa*¹, Jadis SENGA Yenga², Christine ILUNGA Banza³
et Hubert OGWA Likotia⁴

¹Spécialiste et Enseignant-Chercheur en Relations Internationales. Attaché à l'Université de Kisangani, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques, Département des Relations Internationales, Orientation Relations Economiques Internationales. Il est actuellement Chef de Travaux; ²Enseignant – Chercheur à l'Université de Kisangani, Faculté de Droit, Département de Droit Economique et Social, Avocat au Barreau de la TSHOPO; ³Enseignante-Chercheuse à l'Université de Kisangani, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département des Langues et Affaires; ⁴Aest Internationaliste, Enseignant-Chercheur à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Basoko

ARTICLE INFO

Article History:

Received 14th May, 2023
Received in revised form
20th June, 2023
Accepted 18th July, 2023
Published online 24th August, 2023

Keywords:

Commerce International, Produits de Base, Développement durable, et Gouvernance des ressources naturelles.

ABSTRACT

Les échanges des biens et services constituent le dénominateur des activités socio-économiques pour les Etats. Ainsi donc le commerce international des produits de base est l'un des échanges que fait de la République Démocratique du Congo avec les autres Etats Membres de l'Organisation Mondiale du Commerce. Sans peur d'être contredit, tout est démontré dans cet article que le négoce des produits de base de la RDC demeure défavorable pour le développement durable de la population congolaise. Face à cela, la thèse de la malédiction des matières premières est amplement confirmée. Les convoitises des puissances économiques sont exacerbées par la présence et l'exploitation de ressources naturelles particulièrement bien valorisées sur le marché international. Au lieu d'être une bénédiction, les ressources naturelles sont devenues une malédiction qui a pris la forme de gaspillage et de la corruption en République Démocratique du Congo. L'acquisition de rentes est devenu un enjeu politique pour l'enrichissement des classes dominantes. C'est pourquoi, cet article décrypte en profondeur, d'une part, les causes et d'autre part, relève les conséquences du commerce international des produits de base. Ces causes sont la mono-exportation, la faible traçabilité et gouvernance et l'inefficacité de la diplomatie économique de la République Démocratique du Congo et les conséquences sont à la fois économiques, sociales et Environnementales. De ce fait, la République Démocratique du Congo a l'obligation de diversifier son économie afin de prévenir les générations futures de leurs capacités de répondre à leurs besoins par les produits de base. Cet article suggère l'observance de la diligence raisonnable dans le commerce international des produits de base de la République Démocratique du Congo.

Citation: Marie-Paul AWA Kendewa, Jadis SENGA Yenga, Christine ILUNGA Banza et Hubert OGWA Likotia. 2023. "Commerce international des produits de base et développement durable en république démocratique du Congo", *Asian Journal of Science and Technology*, 14, (08), 12600-12612.

Copyright ©2023, Marie-Paul AWA Kendewa et al. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

INTRODUCTION

Il est inéluctable que le commerce international constitue un véritable tremplin pour le développement des Etats. La répartition inégale des ressources naturelles dans laquelle l'univers est placé, oblige les Etats qui en sont dépourvus de trouver ailleurs par les vertus de la loi du marché (multilatéralisme). Pour ce faire, les échanges que font les Etats entre eux, répondent, d'une part, de la logique de l'inégalité des ressources mondiales et d'autre part, favorisent les Etats qui disposent des potentialités énormes à tirer des dividendes nécessaires pour booster le processus de développement. La compréhension fine du contexte mondial, axée sur une adaptation particulière, réfléchiée doublée de la capacité d'intégration d'un Etat à la mondialisation caractérise le développement ou alors l'émergence de cet Etat. La mondialisation à travers le volet des marchés mondiaux, offre aux Etats la possibilité de faire valoir leurs atouts.

*Corresponding author: Marie-Paul AWA Kendewa, Spécialiste et Enseignant-Chercheur en Relations Internationales. Attaché à l'Université de Kisangani, Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques, Département des Relations Internationales, Orientation Relations Economiques Internationales. Il est actuellement Chef de Travaux

Qualifiée du scandale géologique de par ses faramineuses ressources, la participation de la RDC au commerce international ne favorise pas le développement durable de sa population. Un constat, tout à fait, néfaste. En effet, avec le rendez-vous du donner et du recevoir très vogue actuellement et dans le contexte de mondialisation, la RDC devrait profiter de ses potentialités pour jouer un rôle important dans la dynamique de coopération régionale voire internationale au plan aussi bien économique que politique et y occuper une place de choix ; encore que sa position géographique et stratégique au centre de l'Afrique est un atout dans ce sens. Cependant, il s'avère que l'exploitation des ressources naturelles commises au commerce internationale est source d'enjeux, d'une part, pour les bailleurs des fonds occidentaux, de nouvelles puissances économiques émergentes, des Etats de la région, des mouvements et groupes armés étrangers ou nationaux en vue de tirer des gains de celles-ci au service de leurs économies, de leur développement technologique. D'autre part, la RDC, dont l'économie est au bord du gouffre des maux tels que la corruption, la gabegie financière, la mafia ou mauvaise gouvernance planant au sommet de l'Etat, chercher avec velléités à en profiter pour financer ses budgets nationaux ou ses différents programmes de développement socio-économique. Il ressort de ceci que les relations

économiques internationales de la RDC sont fondées sur ses immenses et incommensurables ressources qui attirent de convoitises de ceux-ci. Ce faisant, la présente étude fait l'autopsie (le pourquoi) de cet état de lieux avant de proposer une voie de sortie (le comment faire) et ce, pour que la RDC, par sa participation, arrive à assurer effectivement le développement durable de sa population présente (génération présente) et sans compromettre à la capacité de la génération future de répondre à leurs besoins. Il sied de noter que la littérature sur la mondialisation, le commerce et le développement durable est abondant au point qu'on peut conclure à la va vite que tout est fait et rien ne reste à faire. Alors que, concrètement leurs politiques publiques, la plupart des Etats ne font pas de ces notions, une préoccupation majeure dans leurs publica ainsi donc, les agrégats économiques sont souvent ignorés et moins privilégiés dans l'exécution concrète de leur politique économique. Dans l'économie-monde, la pesanteur pour la RDC s'explique par, la « cohérence » internationale qui n'est pas assurée a priori dans cette problématique et se pose la question des facteurs de cohésion ou d'éclatement du système international qui devrait reconsidérer la situation économique de cet Etat. Cette réalité se décline plus précisément en deux préoccupations à savoir : d'une part, celle de la logique entre les potentiels et la situation réelle de la RD Congo, et d'autre part, celle de la transformation des richesses dudit Etat : un problème inhabituel par rapport aux approches macroéconomiques traditionnellement retenues par le gouvernement de la RD Congo. En d'autres termes, il est inévitable que se développe en creux, le questionnement qui fait l'objet même de la contradiction entre les discours et la vie quotidienne des congolais. Considérant ce qui précède le problème que soulève cet article fait appel à cette préoccupation en l'occurrence : Pourquoi la participation de la RDC au commerce international des produits de base ne favorise pas le développement durable ? Et, quelles sont en les conséquences ? Face à ces questions les hypothèses sont formulées de la façon suivante : les propriétés structurales dysfonctionnelles de l'économie congolaise, aggravées par l'absence de la diplomatie économique et l'inadéquation du type d'approche adaptée aux flux internationaux conjugué des divers aléas et turbulences du marché des matières premières seraient à la base du non-développement durable de la République Démocratique du Congo en dépit de sa participation au commerce international. Et, les conséquences qui découlent de cet état de chose sont le sous-développement économique, l'aggravation de la pauvreté, la déforestation et perte de la biodiversité, et la dégradation des sols et du paysage.

Cet article a poursuivi double objectif: Analyser les causes défavorables du commerce international de la RDC au développement durable et Identifier les conséquences du commerce international des produits de base de la RDC selon les piliers de développement durable. Les données empiriques de cet article sont seules récoltées dans une période allant de 2006 à 2015. En plus de l'introduction et la conclusion, cet article développe trois points majeurs en l'occurrence: les causes néfastes du commerce international des produits de base de la RDC sur le développement durable, les conséquences du commerce international des produits de base sur l'impératif de développement durable en RD Congo et enfin, les perspectives d'une diplomatie congolaise rayonnante.

Causes nefastes du commerce international des produits de base de la république démocratique du congo au développement durable: Il est, tout à fait, vrai que le commerce international des produits de base sont dangereux pour la population de la RDC. Cette dangerosité est due par les causes suivantes la mono-exportation, la faiblesse de traçabilité et de gouvernance et enfin, l'inefficacité de la diplomatie économique de la RDC.

Mono-exportation au commerce international par la RDC: Il n'est sans doute aucun que la participation de la RDC au commerce international est uniquement marquée par les exportations des matières premières qui, du reste sont pratiquement, des produits en état brut. L'équation dans ce genre d'exportation réside au fait que toutes ces matières premières commises au commerce international par la RDC sont des produits finis et non renouvelables. Or, la plupart

de ces matières existent en quantités finies sur le territoire national, elles ne se renouvellent pas et finiront par s'épuiser un jour ou l'autre, lorsqu'on a consommé tout ce qui existe. Il y a lieu en fait de rappeler que la RDC dispose de potentialités insoupçonnées auxquelles ce pays peut asseoir sa puissance sur cette possession de matières premières convoitées par les puissances économiques mondiales, mais le comble pour ce pays est en faire l'unique source de puissance économique. Face à cela, les exportations de la RDC se buttent toujours à des perturbations dues à des événements dans les pays producteurs ou dans les pays d'accueil à des fluctuations monétaires ; à l'action des spéculateurs qui cherchent à se faire bénéficier financièrement des différences des cours (prix), à des politiques de subvention agricole pratiquée par certains Etats. Ces déficiences des marchés jointes aux conjonctures et aux aléas de la production entraînent des fluctuations importantes des cours de matière première dans le sens de l'effondrement de coût ou de l'augmentation. Dans un monde dominé par l'intensification des échanges au niveau mondial, soutenue par une importance augmentation de la production délocalisée et une circulation record du capital, les Etats d'Afrique, notamment ceux enregistrés comme des économies à revenu faible notamment la RDC, présente souvent, entre autres comme caractéristiques commune, une grande vulnérabilité, non seulement aux facteurs naturels et climatiques¹, mais surtout aussi aux fluctuations des cours des matières premières. De ce fait, la RDC est souvent défavorisée du fait principalement de l'inégalité des termes de l'échange qui tend s'accroître dans le cadre de la mondialisation des échanges. La non-maitrise d'un équilibre entre la croissance démographique et la capacité de production et de distribution sur un plan collectif des pays et développements en général, des pays de l'Afrique subsaharienne en particulier tendent à limiter leur capacité d'absorption à profiter : des opportunités offertes par le processus de globalisation de l'économie mondiale, de la généralisation des systèmes des préférences commerciales, et de l'intensification des échanges et de la production entre zones économiques. Les pays tendent de plus en plus à mieux organiser leurs avantages comparatifs de manière à compenser leurs faiblesses nationales par un effet de levier au niveau d'une zone économique et commerciale élargie qui ne peut devenir une réalité que par la volonté affichée de manière endogène des gouvernements africains et reconnue au niveau exogène des partenaires étrangers. Du fait de la forte dépendance à la mono exportation à l'égard des recettes y générées, la RDC expérimente avec beaucoup de difficultés les conséquences de ces variations qui perturbent le programme de développement durable à travers les ressources naturelles, dans le cadre de cette étude, ce sont des ressources minières. L'instabilité des prix s'accompagne d'une perte progressive du pouvoir d'achat de ces matières premières par rapport aux produits manufacturés. Ainsi donc, face à une telle réalité, la RDC vend des quantités des plus en plus importantes des minerais pour acquérir la même valeur qu'il y a quelques années. C'est ce qui s'appelle la détérioration des termes de l'échange. La République Démocratique du Congo exporte uniquement dans le marché mondial, les produits miniers² et ces produits sont constituées de : Cuivre, cassitérite, coltan, cobalt, diamant, or, pétrole brut, wolframite et Zinc.

Tableau 1. Les estimations des exportations des produits miniers de la RD Congo, de 2006 à 2016 au marché mondial

1	CUIVRE	5.907,888 Tonnes
2	ZINC	185,9 Tonnes
3	COBALT	739 Tonnes
4	Or	1205,983 tonnes
5	Diamant	214,074 carat
6	CASSITERITE	19.845,814 Tonnes
7	WOLFRAMITE	4069 Tonnes
8	COLTAN	9281 Tonnes
9	Pétrole Brut	94,100 tonnes

Source: Réalisé par l'auteur sur base de données et d'informations de la Banque centrale du Congo.

¹ Amazon, I.E., *De la dépendance à l'indépendance. Mondialisation et marginalisation. Une chance pour l'Afrique ?* Paris, l'Harmattan, 1998, p.135.

² Ce sont produits miniers sont terminés par la Banque Centrale du Congo.

Modalités du Renforcement d'action de développement durable commerce International de la RDC

Industrialisation: L'intensification et la promotion des échanges congolais exigent une diversification de l'économie qui doit être réalisée grâce à une industrialisation dépourvue, bien entendue, de tout protectionnisme absolu mais plutôt modéré et temporaire, ce qui créera de nouvelles complémentarités entre pays membres. Nous constatons donc que cela ne sera possible que si cette industrialisation est créée sur une base de coopération. La complémentarité des économies interafricaines par le biais des industries coopératives provoquera une consommation accrue des produits de base, et de cette manière la complémentarité verticale va se substituer à la complémentarité horizontale. La diversification de l'économie est parmi le passage obligé. Pour ce faire, l'Etat doit intensifier et promouvoir des industries textiles, alimentaires, de constructions et diverse. Il s'agira notamment, pour les industries textiles, de transformer des produits tels que le coton, l'urena, le punga, le cuir, pour les industries alimentaires de développer les minoteries, les rizeries, les usines de café, les sucreries, les brasseries, les huileries, les laiteries, les boucheries, pour les industries de construction, de favoriser les cimenteries, les briqueteries, le chantier naval, pour les industries diverses de susciter une variété d'autres industries telles que les usines traitant les plantes médicinales, le tabac, le thé, des produits métalliques, les savonneries et des produits chimiques, etc.

Volonté pour la RDC d'échanger avec les Etats-tiers : Pour que se développent les échanges commerciaux internationaux de la RDC dans le cadre d'intégration, il faudra absolument la volonté des Etats avec qui elle tisse des rapports. Seule une coordination volontaire ou concertée sur la base des aptitudes fondamentales de chacun pourrait canaliser les initiatives nationales, en accélérant les manifestations de complémentarité assurant ainsi la préparation d'intégration entre les Etats en transactions commerciales. En effet, l'intégration des échanges commerciaux se heurte toujours aux mesures que prennent certains Etats isolés ou regroupés au sein des unions économiques pour sauvegarder leurs économies. Or, ces mesures entravent toute tentative de promotion de commerce. C'est le cas notamment des mesures protectionnistes absolues et embargo économiques. Les Etats membres doivent donc prendre des décisions essentielles de manière à transcender les particularismes nationaux ou encore sous régionaux pour envisager plus l'intérêt commun. La volonté constitue la condition primordiale à la promotion des échanges entre les pays membres.

Accords commerciaux : En rapport avec les obstacles liés aux barrières douanières, les activités commerciales en RDC sont contrôlées par l'Etat, qui agit à la fois par l'intermédiaire d'une fiscalité contraignante et par une réglementation complexe restrictive. La réorganisation entreprise au tournant des années 1990 a donc eu pour objet de faciliter les modalités des échanges et de permettre leur développement par des mesures appropriées (exonération, allègements fiscaux, exemptions, etc.) Ces mesures ont permis d'alléger la pression fiscale pour recourir à un tarif fiscal d'incitation, malgré de degré de dispersion très remarqué du tarif. Les accords commerciaux, qui peuvent être avantageux dans les processus d'intégration, doivent être basés, par exemple, sur un système unique de la taxe à la valeur ajoutée en remplaçant une multiplicité des taxes souvent mal adaptée aux échanges commerciaux modernes. Il faudrait également une atténuation des mesures restrictives, telles que des mesures prohibitives ou des restrictions régulatrices sur les accords, des priorités aux importations des marchandises essentielles à la production et à la consommation. Ainsi donc, les problèmes des accords commerciaux doivent être revus dans le but d'abaisser les obstacles commerciaux des marchandises entre les parties contractantes conformément aux lois et règlements. Les parties doivent s'accorder réciproquement des avantages tarifaires sur les droits d'entrées et de sorties pour certains produits dont elles sont productrices suivant la modalité à convenir. Dans le même esprit des accords commerciaux s'est créé le marché avec le Congo Brazzaville, l'Egypte, la Côte d'Ivoire, la Zambie, le Nigeria, l'Ouganda, le Kenya, La République Centrafricaine, le Gabon, la Tchad, le

Cameroun ainsi que les pays de la Communauté des Pays de Grands Lacs. Ce qui prouve à suffisance combien les pays africains, singulièrement la RDC, ont dépassé le cadre sous régional pour signer les accords commerciaux avec les pays des autres sous régions à titre d'exemple nous avons les accords conclus en matière de douanes en RDC, plus particulièrement dans le cadre de la coopération économique, technique et commerciale. Par ailleurs, il faudrait assurer de bonnes conditions de passage à travers les territoires respectifs par lesquels les marchandises provenant de la RDC ou d'autres pays transitent suivant les limites et règlements liés au transit international des marchandises tel que la non-perception des droits à l'exception de la redevance correspondant aux dépenses administratives occasionnées par le transit et au coût des services rendus. En d'autres termes, les mécanismes pratiques et techniques du règlement des échanges s'avèrent indispensables. Les cours mondiaux internationaux des produits de base à l'exportation doivent également être revus dans la mesure où ils constituent des produits stratégiques pour l'essor de notre économie. Nous pouvons aussi joindre aux accords commerciaux la pratique du système de la clause de sauvegarde par la pratique du remboursement des droits de Douanes, qui sont parmi les solutions à l'intégration dans la mesure où elle préconise le maintien des tarifs douaniers en vigueur sur les produits provenant des pays sous-développés mais à condition de rembourser à la fin de l'année aux gouvernements de ces pays membres le montant des droits de Douanes perçus à l'importation des produits originaires de ces pays « *En fait, elle équivaut au système préférentiel indirect* ». Nous réitérons cette thèse avec Mutatayi³ dans la mesure où cette pratique permet d'éviter non seulement la désorganisation du marché que redoutent les pays industrialisés et qu'elle n'est pas non plus bénéfique aux pays en voie de développement. Par conséquent, une structure économique de moins de moins compatible avec les exigences de l'efficacité économique mondiale est indispensable surtout compte tenu du contexte dans lequel les pays industrialisés et les pays sous-développés évoluent.

La seconde option est celle de préférence par groupe de produits repris aux dispositions préliminaires du tarif douanier. Les Etats associés peuvent aussi se fonder sur la baisse des droits de douanes entre les Etats membres pour les faire bénéficier de l'alignement progressif sur le tarif extérieur commun. La préférence tarifaire est définie comme la différence entre le taux des droits d'entrée entre les Etats et les alignements sur le tarif extérieur. En d'autres termes, la détermination de la préférence tarifaire est le résultat de la différence de taux régie par le tarif douanier et le taux d'alignement sur le tarif appliqué par les Etats. A titre d'exemple, la RDC et le Rwanda souscrivent pour un tarif douanier entre eux dont 5% pour le premier et 10% pour le second. Leur alignement sur le tarif est de l'ordre de 1% pour la RDC et 15% pour le Rwanda. Nous pouvons alors dégager la préférence tarifaire par la différence de taux de chaque catégorie. Nous aurons comme résultat de préférence tarifaire de l'ordre de 4% pour la RDC et 5% pour Rwanda.

Coopération

En rapport avec les obstacles liés à la persistance des rapports avec la métropole, nous pouvons aussi proposer ce qui suit : De prime à bord, nous entendons par la coopération la gamme de mesures, particulièrement des mesures commerciales des plus simples aux plus « intégrationnistes » aboutissant à une union économique⁴. Dans les conditions propres de la RDC et partant de ses potentialités, à savoir : le cuivre, le fer, le cobalt, la bauxite, le gaz, le manganèse, le phosphate, le potassium, le charbon etc., qui constituent des produits de base pour l'exploitation des industries lourdes, le développement ne sera possible sans une véritable coopération entre les pays.

³Mutatayi, N., « Le rôle du système général des préférences tarifaires dans la promotion des économies sous-équipées », in *Cahiers Economiques et Sociaux*, vol XI n°1 & 2, Presses Universitaires du Zaïre, Fac. Des Sciences Economiques, p.11.

⁴ Duran C., *De l'économie planifiée à l'économie du marché. L'intervention de l'Etat dans l'industrie de comparaison internationale*. Paris, Ed Publisud, 1990, p.124.

En tout état de cause, les dispositions visant à l'intensification des échanges doivent être proposées dans le but de la coopération qui conduira à l'intégration économique. Le développement ne pourra être possible que grâce aux accords et à une coopération nationale, sous régionale et même régionale en constituant des marchés assez vastes afin de permettre une production viable dans le secteur primaire et secondaire (agricole et industrie).

Faible gouvernance et de traçabilité dans le commerce International des minerais de la RDC: Point n'est besoin de rappeler que le secteur minier de la RDC, potentiel moteur du redéveloppement économique du Congo, va beaucoup souffrir des insécurités juridiques et des approximations et attermolements du pouvoir en la matière. En réalité, les errances du gouvernement Kabila dans le domaine économique sont essentiellement dues au fait que « l'Etat congolais ne se présente pas comme un bloc uni face aux sociétés dans les négociations en cours ». Lesquelles sont dès lors le plus souvent conduites en ordre dispersé, selon les factions politiques ou les réseaux clientélistes⁵. Principal indicateur de la santé de l'industrie minière (et donc de l'économie) congolaise, la Gécamines n'est plus que l'ombre d'elle-même. Sa production n'a cessé de décroître depuis l'indépendance, particulièrement depuis 1990. Face à cet effondrement de la production minière, le FMI et la Banque mondiale ont dès 1995 imposé au Zaïre une transformation profonde de l'industrie minière. Dès 1995, le gouvernement Kengo s'est vainement efforcé de privatiser la Gécamines, puis de procéder à des ventes « par appartement » de son portefeuille minier. Plusieurs entreprises privées occidentales ont aussi pu rentrer dans le capital de certaines industries minières publiques. Grâce à ce changement de stratégie, le gouvernement zaïrois a réussi à attirer à partir de 1996 un certain nombre d'investisseurs étrangers, en particulier de petites compagnies minières canadiennes, afin de lancer de nouvelles campagnes de prospections et de créer des *joint-ventures* avec la Gécamines sur la réhabilitation des exploitations de cuivre, de cobalt, d'or, d'étain, de manganèse et de zinc. Tant et si bien qu'en mai 1997, plus de 100 accords préliminaires pour des Zones exclusives de recherche (ZER) ont été signés tandis que deux cents autres attendent de l'être.

En 1996, la campagne militaire de l'AFDL va également se jouer sur le plan minier. Les dirigeants de l'Alliance ont très vite pu compter sur le soutien financier de petits groupes miniers désireux des s'implanter au Zaïre. Selon Jean-Claude Willame, « des contacts sont avérés dès l'installation du "gouvernement des Commissaires" à Goma. Ils sont le fait de spéculateurs miniers ou de "Juniors" australiens, canadiens, ougandais ou britanniques, qui tentent cette fois leur chance ». Le Commissariat à l'Economie et aux Finances de l'Alliance qui a promis dès le début de sa campagne de privilégier dans le Congo nouveau la mise en compétition de tous les investisseurs et la fin des monopoles miniers exige de tous les candidats investisseurs « une caution non remboursable correspondant à 15% de l'investissement total envisagé ». American Mineral Field International (AMF), American DiamondBuyers, Adolphe Lundin, Banro Resource Corporation, Russel Resource Group, etc. auraient ainsi payé à l'AFDL des millions de dollars en « impôts de guerre » en échange de contrats et de promesses d'exploitation du portefeuille minier congolais. Une fois la victoire acquise, si la nouvelle équipe s'est installée à Kinshasa ne remet pas en question l'orientation déjà adoptée de remodeler l'industrie minière par le biais des privatisations, le « président Kabila » remet en cause tous les contrats miniers, y compris ceux conclus par le « rebelle Kabila ». Les *Juniors*, qui ont fait l'*antichambre* dans les hôtels et bars de Goma puis de Kinshasa et de Lubumbashi afin d'obtenir de juteux contrats miniers des nouveaux dirigeants du Congo, sont mis sur la touche en raison de leur inexpérience et surtout de leur incapacité à mettre sur la table les fonds nécessaires (2 à 3 milliards de dollars) au redémarrage de l'industrie minière congolaise.

En effet, face aux réticences de *Juniors* à la lui verser une avance substantielle de 100 millions de dollars pour appuyer son programme socio-économique, le gouvernement congolais se tourne aussitôt vers les partenaires traditionnels de l'industrie minière congolaise, les *Seniors* qui possèdent eux la masse financière critique et les moyens techniques nécessaires à la relance ne laissent ainsi aux *Juniors* d'autres recours que de se tourner, en vain, vers le Centre international pour le règlement des différends liés aux investissements (CIRDI) basé à Washington. D'autre part, des efforts ont été consentis en matière de lutte contre la corruption. Il est devenu possible de circuler à Kinshasa sans risquer de sa faire racketter à chaque coin de rue par des fonctionnaires de police n'ayant plus perçu leur salaire depuis des lustres, comme c'était le cas sous la deuxième République. Mais Kabila ayant repris bon nombre d'agents de l'ancien régime, pour qu'ils ne comptent pas contre lui, les mauvaises habitudes reprennent bien vite le dessus comme en atteste ce témoignage d'un employé congolais à Lubumbashi :

« Les chefs sont généralement de nouveaux venus, mais comme ils ne connaissent pas les rouages de l'Etat, les "anciens" gardent un pouvoir réel. Et petit à petit, la corruption a repris ; doucement d'abord, pour tâter le terrain, plus franchement ensuite. »

Un responsable économique estime ainsi que « sur les trente millions de dollars de recettes budgétaires, l'Etat n'en reçoit que quinze. L'autre moitié disparaît ». Face au renouveau de la corruption, les Congolais n'ont d'autre solution que de recourir au fameux article XV pour assurer leur subsistance quotidienne. Mais l'effondrement économique du Congo est tel que l'économie informelle peine à assurer aux gens le minimum vital. Et ce d'autant plus que les différentes mesures prises par les gouvernements congolais pour lutter contre la corruption, si elles ne portent guère leurs fruits en matière de relance économique, ont dangereusement fragilisé le secteur informel : « Avant on pouvait se battre, travailler dur et arriver à gagner quelque chose. Mais aujourd'hui, le gouvernement supprime tous les circuits où il y avait de l'argent. On a beau travailler dur, on ne gagne presque rien. Il n'y a plus d'argent. »

Cet effondrement de l'économie contribue à une restructuration en profondeur de la société congolaise. Renaat Devisch observe ainsi le développement d'une « économie de la "chance" spéculative et prédatrice, visant (...) à détourner la malchance et contrecarrer l'économie en ruine ». Paule Bouvier constate par ailleurs une « déconnexion socioculturelle » qui se manifeste par un « démantèlement » des structures familiales, une « résurgence du sacré, (...) des églises, (et) du sectarisme ». De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer la prolifération à Kinshasa de ces « églises » et autres sectes qui exploitent la naïveté de leurs adeptes pour s'enrichir. Comme le souligne Bob Kabamba, « la crise économique favorise cette prolifération des sectes, de même que l'influence néfaste de la télévision. Les accusations fausses de sorcellerie se multiplient : dans les malheurs. Maladies et décès, "on" accuse méchamment un homme âgé ou une femme âgée d'être "sorcier". Certaines sectes, elles, privilégient les accusations de petits enfants et elles les frappent pour provoquer des aveux. Autant de phénomènes qui ne font qu'accentuer la crise et la misère de la population ».

Plus inquiétant, les « chances d'arriver » sont tellement amenuisées, les perspectives d'avenir se sont à ce point réduites, que la jeunesse congolaise est devenue une proie facile pour les sergents recruteurs des innombrables forces armées, étatiques et privées. Pourtant, en dépit de tous ces échecs, la popularité Mzee reste au beau fixe. Selon les enquêtes d'opinion réalisées à Kinshasa, Kisangani, Mbuji-Mayi et Lubumbashi par le Bureau d'études, de recherche et de consulting international (BERCI) à l'occasion du premier anniversaire de la prise du pouvoir par l'Alliance, l'image du président Kabila reste bonne. Si plus de la moitié des sondés estiment qu'en ce qui concerne la vie quotidienne, la situation économique, l'accès à la santé, à l'éducation et aux transports, « aucun progrès notable n'a été enregistré depuis le

⁵ Lanotte Olivier, *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo*, Bruxelles, Belgique, Complexe, 2003, pp.85-91.

17 mai 1997 », 60% des personnes interrogées estiment néanmoins que la sécurité s'est améliorée par rapport à la Deuxième République. Par ailleurs, une autre enquête menée peu après le lancement du franc congolais en juillet 1998 crédite Laurent-Désiré Kabila de 33% d'intentions de vote, contre 20% pour Etienne Tshisekedi lequel bénéficiait encore d'un score de 32% en mai 1998 dans l'hypothèse d'élection présidentielle. Pour qualifier la contre performance de la politique de la gestion des ressources naturelles pour les autorités de la RDC, Lanotte Olivier⁶, note que, Kabila avait mis en place une diplomatie de « l'art de se faire des ennemis ». De ce fait, Le Président Kabila n'est pas en reste quant au recours à l'irrationnel pour tenter d'expliquer les déboires de son gouvernement. C'est en quelque sorte le « retour du « Ndokisme » : les revers subis « sont forcément dus à la malveillance d'un « sorcier » qui vous veut du mal la Banque mondiale, la Belgique, la France, l'ONU... ». Il y recourt tant et si bien qu'il réussit l'exploit en moins d'une année de se mettre à dos ses principaux soutiens extérieurs, qu'ils soient africains ou occidentaux.

En plus de cette politique ci haut signalée, il y a eu la calamiteuse gestion de la Commission Garreton⁷. En effet, la gestion de la mission chargée de conduire l'enquête sur les massacres des réfugiés hutus rwandais lors de l'offensive armée de l'AFDL est l'une des principales causes de la perte de crédit de Kabila au niveau international. Sur la base d'un premier rapport du Chilien Roberto Garreton sur les allégations de violations des droits de l'homme lors de la campagne victorieuse de l'AFDL en 1996-1997, la Commission des droits de l'homme autorise l'envoi d'une mission d'investigation de trois membres et de cinq experts. A partir du mois de mai 1997, débutent ce que Jean-Claude Willame nomme « les stratégies répétées d'évitement de Laurent-Désiré Kabila et de l'Alliance pour empêcher que les investigations n'aient lieu au Congo-Zaïre ». Dans un premier temps, le gouvernement récuse la présence de Garreton et la période que doit couvrir la mission. Le gouvernement de Kinshasa souhaite que la période concernée puisse s'étendre de 1993 à 1997. Ces revendications sont rencontrées partiellement par le secrétaire général de l'ONU : Roberto Garreton est remplacé par le Togolais Atsu-Koffi Amega et la nouvelle équipe a pour mission d'enquêter sur les allégations d'exactions et de massacres commis au Zaïre depuis mars 1993. Après avoir rencontré les *desiderata* des autorités de Kinshasa, celles-ci posent de nouvelles conditions qui ont pour effet d'envenimer les relations entre New York et Kinshasa. Après de nombreuses tracasseries et obstacles, la mission peut finalement se rendre sur le terrain et recueillir des témoignages accablants pour les dirigeants de l'AFDL et leurs alliés rwandais. Sur la base de ces témoignages et des preuves matérielles recueillies, le rapport des enquêteurs onusiens confirme les allégations des tueries à grande échelle commises par les troupes l'AFDL, massacres que l'on pourrait qualifier d'actes de « génocide ».

Inefficacité de la diplomatie économique: Dans Etat sérieux, la diplomatie économique est l'une des priorités majeures de la politique étrangère. Les objectifs de cette diplomatie étant ceux de soutenir les entreprises à l'exportation, attirer vers le pays les investissements étrangers créateurs d'emplois, adapter le cadre de régulation régionale et international des intérêts économiques défensifs et offensifs et faire connaître le dynamisme des entreprises nationales et notamment les startups. Avec ce processus, la diplomatie économique met en place :

- La **création** d'une direction des entreprises et de l'économie internationale ;
- La **nomination** de « représentants spéciaux du ministre pour les relations économiques » ;
- La **création** d'« ambassadeurs pour les régions » ;
- L'action de diplomatie économique des consulats, avec notamment une nouvelle politique de visa.

L'Afrique du Sud est, à n'en pas douter, une grande puissance régionale et c'est ce qui fait d'elle une puissance émergente malgré des performances économiques en deçà des autres BRICS. Porte de sortie des productions de plusieurs pays d'Afrique australe (et même de la République démocratique du Congo), avec ses grands ports de Durban, Port Elizabeth ou Le Cap, mais aussi territoire gagné par des migrations en provenance de tous ses voies, l'Afrique du Sud est la puissance centrale de la SARC⁸ (*South African Development Community*). Cette organisation régionale née en 1980 sous le nom de SADCC avait précisément été créée par neuf pays d'Afrique australe qui souhaitaient se départir de leur dépendance vis-à-vis du pays de l'*apartheid*. Finalement, après l'abolition de l'*apartheid*, l'Afrique du Sud a rejoint le groupe en 1994 et n'a cessé de le polariser depuis. Voilà un critère qui permet de faire la distinction entre un « simple » pays émergents une puissance émergente : la capacité à polariser son environnement immédiat peut être vue comme une propédeutique à l'exercice d'un *leadership* à l'échelle mondiale.

Diplomatie Economique : La diplomatie a de tout temps servi des intérêts économiques. Venise était d'abord une cité commerçante, dont les ambassadeurs avaient pour mission de faciliter les contacts commerciaux avec les autres grandes puissances marchandes de l'époque. De la Ligue hanséatique et de ses « comptoirs » du Nord de l'Europe jusqu'aux escales de la « route des Indes », les chemins des négociants croisaient souvent ceux des consuls (dits consuls marchands) et des ambassadeurs⁹. A l'ère de la mondialisation, la diplomatie économique a pris une dimension nouvelle parce qu'il n'y a plus aucun enjeu international qui ne soit dépourvu d'une forte composante économique. Dès les années 1960, le lien a été établi entre politique étrangère et politique commerciale. C'est l'époque des premières grandes missions commerciales menées pour la Belgique, par exemple, par le Prince Albert (aujourd'hui Roi Albert II) à la tête de plusieurs dizaines d'hommes d'affaires, dans des pays comme la Russie, le Japon ou l'Arabie saoudite. En France, la diplomatie économique naît véritablement après la seconde guerre mondiale. Si le ministre de l'économie a pour tâche de préparer les grands contrats internationaux, c'est le ministre des affaires étrangères qui mené les négociations. Jusqu'en 1960, la France déploie une stratégie tous azimuts pour soutenir ses entreprises à l'étranger, combinant l'intelligence économique (la récolte d'informations sur les pas qui lui font concurrence sur les marchés extérieurs) à différents instruments de soutien. Plus tard, elle utilisera des moyens financiers (crédits et prêts) en faveur des Etats prêts à acquérir des produits français. Mais il s'agit là d'une forme de distorsion des règles de la concurrence et à partir des années 1970 la France va devoir modifier ses dispositifs de soutien à la concurrence. Dans le même temps, les entreprises surtout les grands groupes vont s'émanciper des circuits en pratiquant elles-mêmes leur propre diplomatie d'affaires. On peut, en effet, se demander à l'ère de la mondialisation si les entreprises ne sont pas mieux placées que les Etats pour conquérir de nouveaux marchés.

L'évaluation du risque encouru par les entreprises nationales sur un marché extérieur est une mission dévolue aux ambassades. Elles peuvent identifier les obstacles éventuels et conseiller sur la stratégie la plus opportune. L'ambassade peut aussi intervenir lorsqu'un contentieux survient entre une entreprise et l'Etat étranger, par exemple si des mesures discriminatoires sont édictées ou encore si l'Etat suspend des importations au motif de la sécurité alimentaire (cf. la crise de la dioxine). Dans ce cas, l'ambassade va devoir « rassurer » l'Etat en question, lui fournir toutes les preuves scientifiques que le produit exporté n'est pas contaminé, et œuvrer ainsi à la levée des mesures d'interdiction. Une autre importante mission de l'ambassade est de s'enquérir des conditions de concurrence établies par les autorités locales : peut-on soutenir un projet par le biais d'un crédit l'Etat à Etat (taux d'intérêt nul) ou est-

⁸SaryNgoy Blaise, *La Politique étrangère de Joseph Kabila, les politiques étrangères des Etats menacés de décomposition*, Paris, L'Harmattan, 2014, p.60.

⁹Delcorde Raoul, *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.50.

⁶ Lanotte Olivier, RDC, Guerres sans Frontière. De Joseph –Désiré MOBUTU à Joseph Kabila, Bruxelles, GRIP, 2005, p.90.

⁷Lanotte Olivier, *Idem.*, p.100.

ce interdit ? Quel est le pourcentage de sous-traitance locale exigé ? Faut-il prévoir un transfert de technologie ?

L'ambassade apporte aussi une forme de caution officielle à l'entreprise qui soumissionne pour un projet. Cela peut nécessiter une démarche à haut niveau pour communiquer aux autorités du pays une forme de soutien politique (c'est surtout nécessaire dans les contrats d'armement). Mettre en exergue un succès commercial est aussi une façon de promouvoir les intérêts économiques d'un pays. Cela peut passer par l'inauguration d'une usine, la visite d'un projet économique réalisé grâce aux investissements du pays que l'on représente, ou encore par un séminaire mettant en valeur un savoir-faire technologique dans un domaine spécifique. Enfin, l'ambassade peut aussi organiser des actions visant à renforcer l'image du pays (et de ses produits) auprès des clients et consommateurs locaux. Elle dispose pour ce faire soit d'une chambre de commerce soit d'un club d'affaires et peut ainsi mettre sur pied des événements de type « semaine économique » : on y combine une rencontre avec les milieux d'affaires avec un festival culinaire et une soirée musicale de prestige destinée à attirer les décideurs de la région. S'adressant à ses ambassadeurs, l'ancien ministre belge des Affaires étrangères¹⁰, Karel De Gucht, leur disait ceci : Vous êtes capables grâce à des lettres, des témoignages des discours, des tribunes libres dans les journaux, acteurs et décideurs incontournables d'influencer les décisions gouvernementales nécessaires et qui sont dans l'intérêt des acteurs économiques. Le diplomate peut développer des alliances fructueuses au sein du gouvernement, de l'industrie, des groupes d'intérêt ou avec les personnes ayant une influence politique afin d'orienter dans un sens ou dans l'autre la prise de décisions politiques. La diplomatie économique exige, in fine, les mêmes compétences que celles attendues des diplomates ; la négociation, la résolution des conflits et la médiation. En conclusion, il convient de s'interroger, à la suite de Bertrand Badie, sur les termes mêmes de diplomatie économique.

En effet, « la diplomatie est traditionnellement définie comme l'art de gérer les oppositions et non de se faire un instrument de captation de nouveaux marchés ». D'où la remarque de Badie qui préfère la place de l'économie dans la politique étrangère. Et, face à la mondialisation, l'Etat est-il le mieux placé pour conquérir de nouveaux marchés ? Face à l'émergence de nouveaux acteurs internationaux (firmes multinationales, institutions financières) « la place de l'Etat devient incertaine ». Pour conclure ce troisième chapitre, montre que plusieurs causes constituent l'obstacle au développement durable de la République Démocratique du Congo en dépit de sa participation dans le commerce international. Parmi ces causes, nous notons :

De ce fait, la participation de la République Démocratique du Congo au commerce international par ces différentes causes tel qu'énumérées ci-haut. Pour ce faire, nous allons mettre l'accent sur les perspectives d'une diplomatie congolaise rayonnante dans le prochain chapitre.

Conséquences du commerce international des produits de base sur le développement durable en république démocratique du Congo : La participation de la République Démocratique du Congo au commerce international des produits de base réalise des conséquences non négligeables sur le développement durable de la population congolaise. Ces conséquences sont notamment économiques, sociales et environnementales. Lignes qui suivent présentent en profondeur ces différentes conséquences.

Conséquences économiques : Généralement, la participation au commerce international est plus liée à la conquête de satisfaction des besoins économiques des Etats. Ces derniers qui sont dépourvus en

ressources économiques et dont la dynamique démographique est forte et sont obligés pour leur survie, de s'en procurer ailleurs par les vertus de la loi du marché¹¹. Ainsi donc, L'Organisation Mondiale du Commerce reconnaît par l'article 18de GATT aux Etats en développement le traitement différencié : entre autres mesures d'exception, les pays dont l'économie « ne peut assurer à la population qu'un faible niveau et en est aux premiers stades de son développement » y reçoivent le droit, « à effet, d'exécuter leurs programmes et leurs politiques de développement économique orientés vers le relèvement du niveau de vie général de leur population, prendre des mesures de protection ou d'autres mesures affectant les importations » ce texte reconnaît aux pays en développement le droit d'imposer des restrictions quantitatives et d'autres pour imposer et protéger leurs industries naissantes. En vue de garantir le bien être de leur population. Il faut noter que le commerce mondial des produits de base de la RDC contribue faiblement à l'économie de ce pays. Bien que le commerce des minerais est la principale activité économique de ce pays, depuis 2006 à 2016, la RDC ne fait que connaître une chute des cours de productions des minerais et plusieurs sites sont en banqueroute à cause de la non disponibilité des matières premières. Indice grave de la non contribution au développement durable.

A ce titre, la RDC est en perpétuelle guerre par procuration, des guerres purement des matières premières. Par conséquent la sécurité en RDC est une denrée rare. La participation de la RDC au commerce international des produits de base assujettit non seulement l'économie congolaise en la maintenant dans une position initiale, celle de productrice des matières premières mais lui fait accepter la prolongation de la spécialisation internationale du travail (hérité de l'époque coloniale) sous la forme du néocolonialisme. Or, l'esprit de cette participation devrait amorcer un nouvel ordre économique international basé sur la répartition équitable des revenus à tous. L'expérience congolaise montre que le bilan global du commerce international des produits de base avec l'Europe est marginal, par rapport à ce qu'il aurait pu être, celui-ci confirme la théorie de la dépendance selon laquelle les flux commerciaux et financiers du centre vers la périphérie contribuent à renforcer la domination et l'exploitation de celui-ci par celui-là¹²

Pour preuve, l'occident nous donne la conviction que le progrès de la RDC est l'apanage des capitaux investis par l'occident (centre). Mais aux yeux de ce dernier, la périphérie représente avant tout des contrats avantageux, des marchés intéressants et des investissements rentables (Europe-Afrique). Le club de Rome le reconnaît en ces termes : « l'avenir de l'Europe est lié à celui du tiers monde ». Pour preuve encore, le prix des matières premières est une donnée exogène dans la mesure où nous sommes liés deux types d'industries : extractive et manufacturière. Ce qui précède nous pousse à imaginer combien le commerce international des produits de base dans les économies des pays sous-développés bouleverse l'équilibre ou la nature des rapports que tissent les pays sous-développés. C'est ainsi que cette situation se répète à travers plusieurs autres formes de colonialisme qui se manifestent sous la forme de globalisation ou de mondialisation. Soulignons cependant que l'aménagement de l'infrastructure de communication routière, fluviale et aérienne, compte tenu de l'immensité de territoire national, demeure le facteur déterminant de développement du commerce extérieur de la République Démocratique du Congo. L'Etat doit donc faciliter la tâche aux agents économiques en jouant pleinement son premier rôle comme grand investisseur par la création des infrastructures de base entre autres chemin de fer, qui doit servir d'économies externes. Outre les mesures incitatives que nous venons d'évoquer doivent faire face

¹⁰ La réouverture la Maison Schengen : enjeu diplomatique de taille pour le Président Félix Tshisekedi, disponible sur <https://www.reouverture-de-la-maison-schengen/rencontre-entre-le-président-félix-tshisekedi-et-jean-claude-junker/france-24.org>, consulté le 20/03/2021 à 17h20'.

¹¹ MwayilaTshiyembe in Germain NgoieTshibambe, Identités, *Ressources Naturelles et Conflits en RDC. Défis Méthodologique et voies de sortie ?* Paris, L'Harmattan, 2013, p.45.

¹² Martin, G. cité par Bideli, X. ACP-CEE : « Pourquoi l'impasse ? », In *Demain l'Afrique*, N°36, septembre 1979, p.63.

au problème de fraudes qui entraînent des fuites des devises¹³. Nous confirmons que la sous-estimation des produits exportés, la surévaluation des produits importés, l'inefficacité constatée dans le contrôle, les commissions (au plus offrant) accordées aux importateurs congolais par les sociétés étrangères qui se disputent les marchés, constituent de moyens de fraude dans le commerce extérieur de la République Démocratique du Congo.

Conséquences environnementales : La RDC bien qu'elle possède un énorme potentiel naturel comprenant d'importantes ressources minières. Les impacts environnementaux liés aux activités minières en RDC sont importants et progressent d'une façon inquiétante. Cette situation combinée avec le passif environnemental hérité des années d'exploitation minière sans égard à la protection de l'environnement et d'une gestion inefficace de l'exploitation forestière aggravent l'état actuel de l'environnement du pays¹⁴. Par la pression du commerce international, le négoce minier est une des principales sources de pollution environnementale en RDC. Les conséquences environnementales liées au commerce international de la RDC sont : la déforestation et perte de la biodiversité, la dégradation des sols et du paysage.

Déforestation et perte de la biodiversité : Les activités minières pour son commerce international sont aujourd'hui une de principales causes de déforestation et de perte de la biodiversité dans les provinces minières de la RDC (Katanga, Kasai Oriental et Occidental, Nord et Sud Kivu et la Province Orientale démembré). Toutes les opérations réalisées durant la phase d'exploration, notamment l'ouverture des voies d'accès, construction de campements, circulation de véhicules et engins, et activités de recherche (excavations de tranchées, sondages) fragilisent le couvert végétal et les habitats naturels. Cela est aggravé par le fait qu'une fois l'exploration du gisement terminée et qu'il n'est pas considéré viable pour l'exploitation, les camps et tranchées sont généralement abandonnés sans réhabilitation. Les activités de la phase d'exploitation minière sont également à l'origine des perturbations de la diversité biologique, du couvert végétal ainsi que de l'équilibre des écosystèmes. De chauffages illégaux par les populations riveraines. La déforestation sans reboisement est une pratique courante dans les régions minières de la RDC. Enfin, l'exploitation industrielle exerce une pression significative sur les aires protégées du pays, vu que certains permis d'exploitation minière se situent dans le périmètre de ces aires. Par ailleurs, on constate qu'un certain nombre de permis de recherche (exploration) tombent aussi sur des aires protégées, ce qui constitue une menace potentielle pour la biodiversité étant donné la croissance actuelle et future des activités minières.

Dégradation des sols et du paysage : Le potentiel de dégradation des sols par les activités minières industrielles en RDC est significatif, surtout quand il s'agit de la perte de terres agricoles dans un contexte déjà marqué par l'insécurité alimentaire et la pauvreté. En début de la phase d'exploration minière, l'utilisation des engins lourds pour l'ouverture des voies d'accès ainsi que l'acheminement du matériel sur le site risque de polluer le sol par déversements accidentels d'hydrocarbures. Les camps d'exploration, qui peuvent être fixes ou mobiles, constituent des sources de pollution du sol à travers la production de déchets ménagers et d'eaux usées. Les tranchées, souvent utilisées en prospection, peuvent fragiliser le sol et affecter le paysage si elles sont laissées ouvertes après la conclusion des travaux. Par ailleurs, cette phase d'exploration engendre une modification du paysage avec la présence du camp de prospection et certains aménagements. L'exploitation minière entraîne souvent un déboisement massif avec comme conséquences une accélération des phénomènes d'érosion, des glissements de terrain ou des

affaissements de sols. Ces impacts peuvent être classés dans la catégorie des impacts majeurs et sont généralement associés à l'exploitation minière à ciel ouvert. Des phénomènes d'érosion, notamment des ravinements intenses et glissements de terrain associés à la construction ou réhabilitation des routes pour accéder aux sites miniers, sont très présents au Sud Kivu (p. ex. Twangiza Mining)¹⁵. Dans le Kasai, l'ouverture anarchique de mines industrielles de diamant a aliéné de nombreuses terres agricoles et constitue une source importante d'érosion. Au Katanga, et plus particulièrement à Kolwezi, Likasi, Kipushi et Lubumbashi, la forte concentration des sociétés minières industrielles et des unités de concentration et de raffinage des métaux (notamment cuivre, cobalt, zinc) est responsable d'une dégradation importante des sols et des écosystèmes de savanes arborées ainsi que de la perte de terres agricoles sur des surfaces importantes dont la réhabilitation sera difficile et coûteuse.

L'étude du centre dans la périphérie de Lubumbashi comprenant les zones environnantes à certaines entreprises minières montre que les sols analysés sont contaminés avec des métaux lourds. Cette étude a démontré également que les concentrations en nickel, en plomb et en cadmium sont plus importantes que les valeurs admises par la FAO et l'OMS dans la quasi-totalité des plantes analysées, ce qui a pour conséquence la contamination de la chaîne alimentaire avec des impacts potentiels sur la santé publique. En exploitation souterraine, l'excavation de matériaux est une cause potentielle des mouvements de terrain¹⁶, avec risque de déformations de la surface. Les circonstances dans lesquelles ces phénomènes peuvent se produire sont très variables. Les dégâts potentiels consécutifs à un affaissement sont notamment des fissures majeures en surface, capables d'endommager sérieusement les bâtiments et installations. Ces fissures discontinues peuvent occasionner une déformation continue de la surface, comme par exemple une cuvette d'effondrement. A l'heure actuelle, la RDC ne dispose que de quelques mines souterraines. Toutefois, elle comptabilise quelques cas d'effondrement de mines souterraines par le passé. Par exemple, la mine souterraine de Kamoto de la Gécamines a subi un éboulement en 1991, avec des conséquences graves. Un des effets les plus importants de l'exploitation minière sur le paysage est la perte de vue panoramique, tant pendant l'exploitation qu'après la fermeture de la mine. L'exploitation minière à ciel ouvert engendre le déplacement d'importantes quantités de roche, de stériles et de déchets qui sont déposés sur le sol sous la forme de terrils, entraînant des impacts visuels et la création d'aspect des dunes dans le paysage. Dans certains cas, ces terrils sont utilisés pour la construction des routes ou subissent des travaux de réhabilitation environnementale, plus souvent de la revégétation.

Pollution des eaux superficielles et souterraines: L'industrie minière en RDC génère plusieurs milliers de tonnes de stériles et de résidus solides et liquides chaque année. La majorité des rejets liquides proviennent du traitement hydro métallurgique des minerais, qui produisent un volume important d'effluents¹⁷. En général, ces effluents sont déchargés dans les rivières sans un traitement préalable suffisant, comme par exemple CHEMAF et CMSK6. Les effluents contiennent en solution des métaux lourds, des résidus acides et des différents produits chimiques intervenant dans les processus d'extraction, séparation et raffinage. Ces polluants solubles et toxiques détruisent les biotopes aquatiques sur des distances importantes et sont métabolisés dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. De ce fait, ils présentent également de risques pour la santé de populations riveraines.

¹³KalonjiNtalaja, L'économie informelle à l'échelle planétaire, les deux faces de Janus, notes de conjoncture, manuel d'analyse économique, Kinshasa, Éd. Cerdi, 1995, pp.67-68.

¹⁴Ogwa, H. et Awa, M.P. et al., Responsabilité environnementale des multidimensionnelles en RD Congo. Cas de la société Kiblai Gold Mines dans le Territoire de Watsa, In AJST, Vol. 13, Issue, 07, pp.12128-12132, Juillet, 2022.

¹⁵Rapport de Green sur l'environnement, disponible en ligne sur www.sciences.green.environnement, consulté le 25/10/2022 à 15h00'.

¹⁶ Hervé Devillé, Economie et politiques de l'environnement. Principe de précaution, Critères de soutenabilité, Politiques environnementales, Paris, L'Harmattan, 2011, pp.240-242.

¹⁷<https://www.relations-entre-l'UE-et-la-rdc/sanctions-avant-les-élections.org>, consulté le 19 juillet 2022 à 12h.

Les eaux de ruissellement et d'exhaure de la mine sont également des sources potentielles de pollution des eaux superficielles et souterraines dans la mesure où elles mobilisent des métaux lourds par drainage minier acide (DMA). A l'heure actuelle, il n'existe pas des données analytiques sur la pollution de l'eau par l'industrie minière en RDC. Cependant, quelques études sur ce sujet ont été réalisées récemment dans le Katanga (The Carter Center, 2012 ; Kaniki, 2008 ; Vande Weghe et al., 2005). Elles indiquent que les concentrations moyennes de manganèse, cobalt, nickel, cuivre et uranium dans les effluents à la sortie des usines de traitement de minerai dépassent largement les valeurs de référence admises par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Commission Européenne. De même, les concentrations moyennes de manganèse, cobalt, arsenic, cadmium et plomb sont très élevées dans les eaux de ruissellement des quartiers voisins aux entreprises minières (p. ex. le quartier Tshiamilemba situé aux alentours de l'entreprise CHEMAF ; The Carter Center, 2012). Ces résultats laissent voir que les effluents résultant des activités métallurgiques ne sont pas suffisamment traités avant d'être déversés dans les cours d'eau dont la capacité auto-épuratrice est limitée. Par ailleurs, certains incidents graves de pollution environnementale des rivières du Katanga par l'industrie minière ont eu lieu ces dernières années (p. ex. rivière Kafubu, rivière Mura)¹⁸.

Les principales rivières polluées par les activités minières dans le Katanga ont été identifiées par l'étude « Profil Environnemental de la RDC » (Vande Weghe et al, 2005). Selon cette étude, les rivières katangaises analysées montrent des teneurs en plomb et cadmium de 86 % et 14 %, respectivement, supérieures aux normes internationales de potabilité. On constate aussi la présence de ces deux éléments en quantité élevée dans la rivière Kafubu et ses affluents, ce qui est expliqué par les activités des usines métallurgiques implantées sur le bassin de ces cours d'eau. De même, la minéralisation excessive observée dans la rivière Naviundu (conductivité électrique allant de 1 615 à 27 100 µS/cm) serait associée à la présence de l'entreprise CHEMAF en amont des sites de prélèvement. Les exploitations industrielles de diamants (p. ex. MIBA) polluent également les rivières suite à l'usage du dragage et le rejet de quelques millions de tonnes de limon, sable et argile provenant des opérations de lavage. Cette pollution augmente la turbidité, diminue la photosynthèse et perturbe la vie aquatique dans les cours d'eau (p. ex. rivière MbujiMayi, Kasai Oriental). Néanmoins, une prise de conscience sur les enjeux environnementaux est perceptible au sein de certaines entreprises. Quelques sociétés minières ont introduit récemment un système de décharge zéro (circuit d'eau fermé) et ont démarré des programmes de réhabilitation environnementale, mais cela reste exceptionnel (p. ex. Ruashi Mining, MMG, Twangiza Mining). En général, les rejets des processus de concentration et hydrométallurgie sont déposés dans des bassins fermés par une digue qui constitue le parc à rejets (« tailings »), les digues étant construites avec le stérile de la mine. Les rejets qui sont déversés sous forme de pulpe décantent.

L'eau résultante est évacuée par le déversoir de la digue et généralement déversée dans la nature. Parfois l'eau est pompée pour être réutilisée à l'usine de traitement. Dans tous les cas, lorsque ces bassins sont en exploitation, ils apparaissent sous forme de lacs artificiels. Lorsqu'ils sont pleins (comblement du volume disponible) et par conséquent hors service, ils apparaissent alors sous forme d'étendue de terrain totalement désert. Nous avons constaté que des anciens parcs à rejets et certains plus récents à risques élevés ne possèdent pas de géo membranes de protection. Par conséquent, le DMA infiltre le sol et atteint la nappe phréatique, contaminant l'eau souterraine, les sols et les cultures maraîchères avec des métaux lourds. Ce phénomène concerne également les terrils de stérile et de minerais. Les métaux lourds (Cu, Co, Mn, Pb, Zn, As, Cd) sont potentiellement dangereux pour la santé de populations riveraines dû à leur toxicité. Ils sont aussi « bioaccumulables » et ont un caractère persistant ne s'éliminant pas facilement de l'organisme. De plus, il

existe un risque de contamination de l'eau par les radionucléides quand les minerais d'uranium sont présents dans les rejets. Il existe également un risque de rupture de la digue des bassins à rejets lié à son stabilité géotechnique, avec des impacts négatifs importants sur l'environnement et les populations riveraines en cas d'accident. Ce risque est accentué quand le bassin à rejets est construit en altitude surplombant des villages dans une zone sismique et de pluviométrie élevée, comme celui de Twangiza Mining¹⁹.

Pollution de l'air : L'activité minière à l'échelle industrielle engendre des impacts significatifs sur la qualité de l'air et le changement climatique, notamment durant la phase d'exploitation. Toutefois, les activités d'exploration, telles que l'ouverture des voies d'accès et l'utilisation des engins lourds, risquent également de polluer l'air. En effet, l'acheminement du matériel lourd sur le site de travail, constitué en général d'ateliers de forage, de tarières mobiles et d'équipements logistiques divers, engendre des émanations des poussières qui perturbent la qualité de l'air²⁰.

Passif environnemental : Les passifs environnementaux de la RDC représentent l'héritage des longues années d'exploitation minière sans aucune considération environnementale²¹. Au fil des années, des quantités considérables des résidus miniers se sont accumulées, notamment dans la province du Katanga. Les anciennes mines n'ont pas été fermées ni réhabilitées de manière adéquate. Des mesures environnementales après la fermeture, comprenant un plan de gestion des parcs à rejets, n'ont pas été mises en place. Le drainage des eaux de ruissellement acides qui percolent les anciens parcs à rejets pollue les ressources en eau et les sols²². Aujourd'hui la situation se dégrade avec l'augmentation de pollution des rivières, de la nappe phréatique et des terres arables. Les parcs à rejets étant parfois situés en amont des villages, par temps sec les vents dominants transportent les poussières jusqu'aux zones habitées ou agricoles, avec tous les risques sanitaires et environnementaux susceptibles de s'ensuivre. En outre, ces sites sont fréquemment envahis par des exploitants artisanaux dans le but de récupérer les minerais qui sont restés dans les rejets, ce qui crée des conflits avec les sociétés minières propriétaires des parcs à rejets. A l'heure actuelle, les passifs environnementaux dans les régions minières de la RDC n'ont pas été évalués et les responsabilités concernant leur réhabilitation n'ont pas été clairement définies. En conséquence, les contrats miniers ne sont pas suffisamment clairs sur la distinction entre le passif préexistant et celui qui peut survenir lors de l'exploitation des actifs cédés. Les pratiques internationales exigent normalement une vérification de la préexistence des passifs environnementaux préalablement à la conclusion de contrats d'investissement.

Toutefois, des audits environnementaux ne sont pas toujours réalisés dans le cadre des contrats miniers pour distinguer les stocks polluants existants des flux de pollution attendus dans l'avenir. Dans la perspective d'un développement durable, on ne peut pas envisager la croissance de l'industrie minière congolaise sans avoir inventorié et caractérisé les passifs environnementaux de différents sites miniers historiques. La valorisation et/ou de réhabilitation de ces sites est essentielle dans la perspective d'une gestion durable du secteur. Dans ce contexte, le Code Minier (2002) a introduit une disposition particulière qui considère les rejets solides d'origine minière comme desgisements superficiels susceptibles de faire l'objet d'un permis d'exploitation à part (cf. Art. 86 du Code Minier). Cela est illustré par l'exploitation actuelle du terril de Lubumbashi. Toutefois, il reste encore des lacunes en ce qui concerne la détermination de la

¹⁹ P.F, Yezi, La géographie Internationale du Zaïre, Lubumbashi, Ed Africa, 1978 in <http://www.géographie-rdc.com>, consulté le 15/11/2020 à 18h15'.

²⁰ L'histoire de l'Union européenne, de 1951 à aujourd'hui », sur <http://www.wikipédia.org>. Consulté le 13/03/2022 à 19h20'.

²¹ Ndabereye Nzita Mugambi, Grands Problèmes Politiques Internationaux contemporains, Kisangani, Recueil inédit, 2019, p.60.

²² Commission européenne et gouvernement de la RDC, programme indicatif national-11^{ème} FED 2014-2020, juin 2014, p.6, disponible sur <https://www.commission-européenne-et-gouvernance-de-la-rdc.org>, consulté le 20/03/2022 à 19h30'.

responsabilité et les mesures appropriées concernant la réhabilitation du passif environnemental du pays.

Principaux impacts environnementaux associés à l'exploitation artisanale : Les exploitants artisanaux sont présents dans toutes les provinces du pays, notamment dans la Province de la Tshopo (or), les deux Kasai (diamants), le Katanga (cuivre et cobalt), et les deux Kivu (cassitérite et coltan). Traditionnellement, l'exploitation minière artisanale a été menée de façon inefficace en raison du manque de connaissances géologiques et techniques. En conséquence, les réserves minérales ont été gaspillées, le potentiel des sites sous-utilisé et l'environnement dégradé²³.

A l'heure actuelle, l'activité minière artisanale exerce une forte pression sur l'environnement dû à son ampleur. Environ 10 millions de personnes dépendent de l'exploitation artisanale en RDC, soit 16 % de la population (Banque Mondiale, 2008). De plus, certaines zones d'exploitation minière artisanale sont actuellement des zones de conflit armé, en particulier à l'Est du pays. Cette situation risque de s'aggraver si les activités minières artisanales continuent de prendre de l'ampleur sur le territoire national sans la mise en place des mesures appropriées pour y remédier. Dans le contexte actuel, la gestion des impacts négatifs de l'exploitation minière artisanale n'est pas considérée une priorité par les acteurs du secteur. Alors que l'article 417 du Règlement Minier exempte l'exploitation minière artisanale de l'obligation de préparer une étude d'impact environnemental et d'élaborer un plan de gestion de l'environnement, les mineurs artisanaux sont obligés de payer une taxe destinée à la réhabilitation du site.

Conséquences sociales : Le commerce international des produits de base de la RDC, principale activité de ce pays n'assure nullement le social des congolais. En effet, les exploitants miniers ne sont pas à mettre tous sur le même pied en matière de respect de leurs responsabilités sociales. On serait davantage confronté à un tableau contrasté. En effet, « plusieurs, parmi les plus gros investisseurs du secteur minier du Katanga, affichent de solides politiques sociales : niveaux de salaires supérieurs aux pratiques courantes, construction d'écoles, mécénat sportif, culturel, etc. Mais parallèlement, en 2007, l'hectare minier est « racheté » par certains grands groupes concessionnaires, à un prix moyen de 150 USD. Chichement dédommagée, nombreuses familles sont « expulsées » de leurs terres qui ont été attribuées en concession à des investisseurs privés²⁴. En termes positifs, on note un désenclavement de zones auparavant isolées, une augmentation considérable du nombre de biens disponibles et une augmentation globale des revenus et du niveau de vie. En termes négatifs, on note :

- L'apparition de comportements déviants : agressions verbales et physiques, violences sexuelles et prostitution, consommation excessive d'alcool ;
- L'abandon de l'agriculture pour se consacrer au commerce et à l'exploitation minière avec pour conséquence une augmentation significative du prix des denrées alimentaires qu'il faut désormais importer puisqu'elles ne sont plus produites sur place ;
- Une inflation des prix des biens de consommation courante ;
- Un renversement partiel des hiérarchies sociales dans la mesure où le revenu des mineurs issus du terroir local, généralement des jeunes gens, augmente considérablement ce qui permet à ces derniers de prétendre à plus de considération sociale, au

détriment des hiérarchies établies. Un processus similaire est à l'œuvre lorsque certains négociants de produit miniers particulièrement habiles (dont des femmes) font fortune et concurrencent le pouvoir des notabilités locales ;

Une compétition entre la mine et l'école qui débouche sur une importante déperdition scolaire.

L'exploitation minière peut avoir de graves conséquences pour les peuples autochtones : la perte d'identité culturelle, des emplois mal payés ou dangereux, le travail des enfants, l'exploitation des femmes, l'introduction des maladies infectieuses, réduction à l'accès immédiat aux ressources locales, etc. Le peuple autochtone pygmée a été identifié comme le groupe le plus vulnérable dans le processus de développement de la RDC. Dans cette optique, le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a soutenu l'initiative de construire une « Stratégie Nationale pour les Peuples Autochtones Pygmées ». Le processus d'élaboration participatif de cette Stratégie a été validé en juin 2009 par un atelier national. Le document issu de ce processus a lui-même été validé par la Banque Mondiale comme Cadre de Politique Nationale pour les Peuples Autochtones Pygmées de la RDC. De 2006 à 2016, la RDC qui, du reste, est réputée du scandale géologique est ancrée dans le stade d'incubation totale de son indice développement humain, tel que publié chaque année par le PNUD.

Classement de la RDC parmi les pays du monde selon leur développement humain

Année	Rang	Valeur de l'IDH	Inégalités	Genre	Inégalité de genre
2006	167 ^e /177	0,7	-	-	3,0
2007	168 ^e /177	1827,6	31,8	0,6	25,7
2008	168 ^e /177	1827,6	31,8	0,6	25,7
2009	176 ^e /182	62,9 %	778 %	152,	2,9 %
2010	168 ^e /169	-	-	368,0	19,000
2011	187 ^e /187	0,282 %	0,289	0,224	0,260
2012	-	-	-	-	-
2013	186 ^e /187	69,6	106,0	2,9	2,6
2014	186 ^e /187	0,338	50,0	3,1	9,7
2015	176 ^e /186	0,433	0,276	36,2	0
2016	176 ^e /188	0,435 %	31,9 %	-	0,369 %

Sources : Ce tableau est constitué par l'auteur à partir des données des différents rapports du programme des nations unies pour le développement en Afrique et dans le monde (2006 à 2016).

A ce titre, le commerce international des produits de base de la RDC produit les conséquences suivantes: les flux migratoires internes à la RDC, les impacts sanitaires et la sécurité au travail, les impacts en matière d'éducation et les impacts sur les équilibres sociaux et communautaires²⁵. L'impact économique positif de l'exploitation industrielle le plus visible et le plus souvent cité est celui de l'emploi local. Cette préoccupation apparaît de manière récurrente dans les consultations publiques, tant les communautés sont soucieuses, d'une part de donner du travail aux autochtones diplômés, de l'autre que ce soient les natifs de la zone qui profitent de la manne que constitue le travail non qualifié. Le deuxième impact positif est le développement économique que génère localement la présence d'un projet minier. En ce qui concerne les impacts négatifs, la question cruciale en matière de gestion des impacts sociaux renvoie au flou qui entoure les dispositions légales. Faute de lignes de conduite claires, les compagnies établissent elles-mêmes les taux d'indemnisation, optent unilatéralement pour une formule (indemnisation plutôt que restitution de terre contre terre ou maison contre maison), déterminent comme bon leur semble les critères d'éligibilité, décident elles-mêmes, c'est à dire en fonction de leur propre agenda et non de l'intérêt supérieur des personnes impactées, du timing (moment du paiement des compensations ; début des travaux, etc.). L'exploitation minière industrielle occasionne d'importants déplacements de

²³ Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme et les activités du haut-commissariat en république démocratique du Congo, du 10 janvier 2016, p.6, disponible sur <https://www.rapport-d-u-haut-commissariat-des-nations-unies-sur-la-situation-des-droits-de-l-homme-en-rdc-en-2016/fr.org>. Consulté le 08/01/2022 à 19h40'.

²⁴ Amaizo Yves Ekoué, De la dépendance à l'interdépendance mondialisation et marginalisation : une chance pour l'Afrique, Paris, L'Harmattan, 1998, p.30.

²⁵ DESC/RDC (Plateforme pour La promotion des droits économiques, sociaux et culturels de la République Démocratique Du Congo), La pollution de la rivière Kafubu – Rapport d'enquête 2011.

populations pour deux raisons au moins : les expropriations et les relocalisations et le pouvoir attractif des sociétés minières. Les problèmes de santé identifiés chez les populations riveraines et les travailleurs des entreprises minières ne relèvent ni du Code Minier ni du Code du Travail dont les injonctions sont claires et suffisantes.

Perspectives d'une diplomatie congolaise rayonnante: Trois éléments sont développés dans ce point à savoir : les problèmes sécuritaires liés aux frontières de la RDC, Les déterminants internes et externes et Les missions diplomatiques et postes consulaires.

Problèmes sécuritaires liés aux frontières de la République Démocratique du Congo: Il convient de signaler que la RDC se trouve frontalière de neuf pays (9) africains : l'Angola, la Zambie, le Burundi, l'Ouganda, le Soudan, la Tanzanie, la Centrafrique et le Congo. Elle doit donc assurer la gestion politique et sociale de 8000 km de frontières communes, dont 2000 km avec l'Angola. La répartition des immigrants durant la période postcoloniale, selon les districts de l'ancienne province du Kivu devenus, depuis lors, des provinces autonomes du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema, qui auraient accueilli les populations les plus élevées d'étrangers²⁶.

D'une manière générale, la frontière est considérée comme une ligne faisant un contour d'un territoire qui peut être une ville, une entité quelconque ou un Etat. Ceux qui sont chargés de fixer cette délimitation peuvent tenir compte d'un obstacle naturel comme une rivière, une montagne. Sinon, ils peuvent mettre des signes pour signifier les limites. C'est ainsi qu'on peut parler de bornes qui indiquent la frontière entre deux Etats. Dans ce sens, il est entendu que la frontière est une séparation qui peut signifier délimitation des terres, des étendues ; elle peut aussi dire séparation des peuples qui occupent les terres. Il est ainsi clair que la notion de frontière est nécessairement liée à la volonté humaine, qui en est les acteurs privilégiés. C'est ainsi qu'on peut d'ores et déjà que la notion des frontières est relative à l'histoire des hommes qui en déterminent le sens au fil du temps²⁷. En remontant dans l'histoire de l'occident, l'on apprend par exemple qu'au Moyen-Age, la frontière avait une connotation de front militaire, d'une ligne de démarcation. EA ce sujet KambayiBwatshia souligne que : « avoir connoté au moyen âge l'idée de front militaire, après s'être infléchi dès le 15^{ème} siècle vers la nation entre deux territoires, deux Etats, le vocable des frontières en est resté à ce « gauchissement sémantique » post médiéval, s'associant en effet pour définir la suggestion d'identité, et même celle de la borne de la propriété frontalière à l'instar des « limites latines », fortifications entre deux provinces »²⁸.

République Démocratique du Congo et ses frontières: Pour nous approcher davantage de la question, nous optons à ce stade de circonscrire la réflexion sur la République Démocratique du Congo. De ce qui précède, la partie du centre de l'Afrique, devenue Etat par la volonté des confédérateurs de Berlin s'est retrouvée comme une immense étendue territoriale potentiellement riche au cœur de l'Afrique. Le Congo est qualifié de scandale géologique à cause de la diversité de ses richesses de tout ordre. Tout part au tracé frontalier qui a fait de cet Etat l'Indépendance du Congo, un pays partageant ses frontières avec neuf voisins terrestres et un voisin maritime. En fouillant l'histoire, nous apprenons que dès Berlin les premières difficultés dues aux frontières étaient ressenties. Le Congo-Zaïre fut livré à deux puissances de l'époque quand ils consacrent l'accès à tous au bassin de l'immense fleuve. A son accession à la souveraineté internationale, le système mondial est bipolaire c'est la belle période de la guerre froide ; le Congo, occupant une position géostratégique en Afrique, est devenu de dispute entre deux blocs antagonistes : l'Est et l'Ouest.

En effet, le puissant du monde ; la RDC, avec tout ce qu'elle possède comme richesse, attirent nécessairement et inspire d'une manière ou

d'une autre une occupation ; voire une appropriation. On peut comprendre comment le pays était livré spectaculairement aux troubles et conflits soit disant internes, mais l'œil averti les sous la bannière des puissants du monde. C'est ainsi que l'empire américain a réussi à placer tous à la tête du pays, le Président Mobutu en écartant tous ceux qu'ils considéraient comme communistes dont Lumumba et ses alliés. Le pays va connaître une accalmie et stabilité pendant une période significative de l'histoire de la République Démocratique du Congo-Zaïre ; en soumettant le peuple sous une dictature atroce afin de conserver les intérêts égoïstes du monde américain qui ne veut plus partager les richesses du Congo. C'est pour dire que la dictature au Congo-Zaïre est placée en lieu direct avec l'avènement des frontières en Afrique. En fait, c'est une affirmation que les congolais comprennent facilement. Elle veut simplement dire que ce pays à qui l'arbitraire de Berlin a doté des richesses immenses doit avoir un gardien puissant et fort. Dès qu'il est confié à un maître faible, il attire tous les prédateurs du monde. L'histoire récente du Congo nous apprend comment le pays Congo-Zaïre et les Congolo-zaïrois ont ployé sous des guerres d'agression des voisins qui ont visiblement manifesté l'intention d'occuper le pays et peut-être de s'y installer pour jouir aussi de bienfaits de la nature congolaise. Les pays voisins de la République Démocratique du Congo en l'occurrence ; l'Ouganda, le Rwanda et Burundi n'ont caché leurs intentions dans les régions de l'Etat du pays où ils se sont même affrontés comme s'ils étaient sur un terrain neutre non surveillé et n'appartenant à personne. Mais aussi, avec tout ce qu'on peut appeler comme « agresseurs » du Congo, nous savons que la guerre de 2 août 1998 a rassemblé dans les pays une multitude d'armées dont les intentions n'étaient pas clairement définies. Ce qu'on a vu, c'est que les différentes armées venues au secours du Congo ont inspiré la venue des investisseurs de leur nationalité dans les zones minières où beaucoup ont signé des contrats qui n'étaient toujours pas à l'avantage des congolais et du Congo. Manifestement, le Congo attire tout le monde, telle est même la cause de ses misères.

Dossier de l'Etat du Congo-Zaïre: Tout est parti de l'affaiblissement du Maréchal Mobutu. Malade déjà depuis les années 1990, il n'avait pas non plus l'appui de ses protecteurs occidentaux qui ont infligé au pays de Mobutu des embargos sur plusieurs plans, notamment militaire. Ainsi, ce n'est un secret pour personne ; tout le monde sait que l'armée de Mobutu est un tigre en carton. Les militaires sont payés pendant des mois ne sont plus prêts à défendre leur chef. Bien plus, Mobutu n'a pas la confiance de son peuple qui le boude ; il est obligé de se mettre dans une sorte de retraite.²⁹ Non seulement Mobutu vit en homme seul à l'intérieur de son pays, il sera abandonné par les américains à cause de ses relations avec le régime de Khartoum, moteur de l'expansion de l'islam en Afrique, disent-ils. Ils ont ainsi choisi l'ougandais Musèlent comme allié qui, désormais se voit comme « le nouveau parrain de la région des Grands Lacs ».³⁰ Tout est ainsi bien préparé pour que le Congo soit attaqué. C'est-à-dire qu'il est ressenti dans les esprits des américains, le désir d'avoir un nouveau gardien pour protéger l'enclos qui regorge des richesses et doit étendre ses frontières à un grand empire dans les grands lacs que d'aucuns ont déjà baptisé l'Empire Hi mate avec l'aide de Musèlent.³¹ La suite, Musèlent soutiendrait Kagamé à renverser le pouvoir Hutu du Rwanda et la marche des tutsi continuera jusqu'à Kinshasa sous la couverture de l'AFDL. Et depuis lors, le Congo est devenu une passoire frontalière et le grand théâtre des affrontements qui ont causé plusieurs morts, plusieurs déplacés à l'intérieur du pays. De plus en plus le peuple congolais, principalement à l'Est, a conscience que son territoire est « vendu » aux étrangers. On se rappelle déjà l'idée de Hutu Land ou tutsi land qui circulait dans l'opinion. En effet, l'hospitalité accordée soit aux hutus, soit aux tutsis du temps de Mobutu faisait chaque fois penser

²⁶SabakinuKivilu, Jacob, « Les populations réfugiées dans l'Ouest de la RDC » exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale. Sous la direction d'André Guichaoua. Paris, L'Harmattan, 2004, p.569.

²⁷Kambayi B., *Op. cit.*, pp.10-11.

²⁸Kambayi B., « A l'ère de la mondialisation, l'Afrique et les Africains à l'épreuve des frontières », in *Pax Academia n°9*, janvier 2004, p.11.

²⁹Delannoy S., *La coopération Sud-sud : une nouvelle ère dans la coopération internationale*, Paris, Ed. Alfred Ndjadje, 2009, p.57.

³⁰Bernard ADAM, *Pas de développement sans sécurité, ni sécurité sans développement et la sécurité humaine maintenant*, in *Rapport de la commission sur la sécurité humaine*, Paris, Presse des Sciences, 2003, pp.20-22.

³¹Willame Jean-Claude, *Op.cit.*, p.90.

que Mobutu avait vendu le territoire. Au fil des temps, le tracé des frontières à l'Est, au Nord du pays va confiner les populations dans une méfiance qui met en exergue un ethnocentrisme exclusif. Ceux des petits pays de l'Est du point de vue étendu, ont toujours besoin des espaces. Ce qui provoque toujours des conflits terriens. Et la chose s'empire avec le déplacement dû au conflit entre les peuples tutsi et hutu opposés par les colonisateurs au Rwanda comme au Burundi. En effet, les réfugiés rwandais ou burundais, tutsi ou hutu, provoquent nécessairement des conflits des terres qui engendrent aussi le sentiment d'exclusion entre les ethnies. Et pourtant, l'histoire nous prouve que tout n'a pas été que conflit. A un moment de l'histoire du pays avec ses voisins de l'Est, on a pensé qu'il était possible de vivre unis dans un grand ensemble.

Avènement de la CEPGL³²

L'Afrique des frontières héritées de Berlin et de la colonisation est un continent où se pose sans cesse le problème de coexistence pacifique entre les pays. A cela, il faut ajouter aussi la pauvreté des nations qui aggrave les conditions des populations. Pour vaincre tous ces problèmes on a pensé au regroupement régional. C'est dans ce contexte que va naître la CEPGL, (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs); celle-ci, pour former cet ensemble, va se baser sur un support historique notamment le passé colonial entre le Congo, le Rwanda et Burundi. Ces deux derniers ont en fait rejoint le Congo-Belge, du temps de la colonisation, sous la tutelle de la Belgique. Déjà, le territoire Congo Rwanda Urundi, apprend-t-on en histoire, était une union tant du point de vue monétaire, douanier que commercial. Le Rwanda Urundi, en rejoignant le Congo Belge a bénéficié des services dont les frais étaient à la charge du Congo Belge (les travaux publics par exemple). Et le Congo Belge en retour pouvait avoir une main d'œuvre venant du Rwanda-Urundi. On a remarqué ce mouvement principalement au Katanga dans les mines. Cependant, une fois que le Congo-belge a acquis son indépendance, les deux pays voisins se sont vus dépourvus de certains avantages. Comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, la CPGEL est une tentative de la reprise de cette expérience passée reprenant colonial, le fonctionnement de cet ensemble repose plus sur l'apport du Zaïre qui est économiquement fort par rapport à ces voisins. On se dit, à l'époque, le passé colonial commun nous unit.

Au-delà de ce passé, il convient de noter que le Zaïre avait besoin de l'appui de ses voisins pour lutter contre l'insécurité à ses frontières à l'avènement de la deuxième république. Le pays qui était menacé par plusieurs rebellions avait besoin des voisins qui ne leur servent pas la base arrière. Mobutu voulait veiller à la sécurité de ses frontières en neutralisant une certaine opposition qui se serait entretenue de l'étranger, surtout de ses voisins. Dans le but d'anéantir ses opposants, Mobutu va se rapprocher de ses voisins. C'est ce cadre qu'on peut lire un accord stipulant : « Les trois pays s'engagent aussi, d'une part, à ne pas recevoir sur leur territoire tout étranger frappé d'une mesure d'exclusion par l'un d'entre eux, et d'autre part interdire sur leur sol, l'installation des bases militaires étrangères, du stationnement et le transit des troupes étrangères, du matériel militaire, d'individus ou groupe d'individus dont il y aurait des raisons de croire qu'ils constituent un danger ou une menace pour l'une des parties »³³. Cet accord montre en effet, que non seulement le Zaïre était inquiet pour la sécurité à ses frontières, mais aussi les deux voisins à cause du conflit interethnique qui les caractérise entre les hutu et les tutsi. Au fil de temps, le tracé des frontières à l'Est, Nord du pays va confiner les populations dans une méfiance qui met en exergue un ethnocentrisme exclusif. Ceux des petits pays de l'Est du point de vue étendu, ont toujours besoin des espaces. Ce qui provoque chaque fois des conflits terriens. Et la chose s'empire avec le déplacement dû au conflit entre les peuples tutsi et hutu opposés par les colonisateurs au Rwanda comme au Burundi.

En effet, les réfugiés Rwandais ou Burundais, tutsi ou hutu, provoquent nécessairement des conflits des terres qui engendrent aussi le sentiment d'exclusion entre les ethnies. Et pourtant, l'histoire nous prouve que tout n'est pas été que conflit. Car à un moment de l'histoire du pays avec ses voisins de l'Est, on a pensé qu'il était possible de vivre unis dans un grand ensemble. Les conflits des frontières sont une occasion pour un nouveau commencement de la conception d'une vision de l'Afrique. En fixant nos regards de près, la manière dont cette question apparaît dans le pays depuis la période coloniale jusqu'à nos jours, il nous semble que le Congo ne peut vivre heureux sans une production et un incarnation d'une nouvelle vision avec ses voisins. Dès le départ, nous sommes d'accord avec l'idée qui atteste : « Ce n'est pas en déplacement les frontières que l'on pourra résoudre les problèmes frontaliers de façon vraiment satisfaisante... Souvent la solution de ces problèmes délicats peut se trouver dans une simplification progressive et très poussée du rôle de la frontière. Alors que toutes les furies de déchainées n'auront pas réussi à persuader les nations de lever les barrières, la chaleur des sentiments que susciterait une prise de conscience commune des besoins et des intérêts mutuels pourrait se révéler efficace »³⁴. La question des frontières est pour notre pays s'est révélée être une question qui implique une très grande passionnelle qui peut aveugler les esprits. De prime abord, il serait insensé de vouloir songer au déplacement des frontières. Quand on voit comment les peuples de l'Est de la RDC considèrent et vivent avec leurs voisins rwandais et burundais, le déplacement des frontières ne serait pas une solution aux préoccupations. Cependant, quand on remonte dans l'histoire, force est de constater que le Congo. S'est retrouvé dans une même entité avec ses voisins devenus problématiques aujourd'hui. Cela ne s'est pas fait seulement du temps de la colonisation. Pendant la deuxième république sous le régime Mobutu, les trois pays le Rwanda, le Burundi, et le Zaïre avaient mis en place la communauté économique des pays des Grands Lacs (CPGEL). Tout cela porte à croire qu'une intégration régionale est possible. En fait, au-delà de la séparation qu'à provoquer le tracé des frontières, il nous semble qu'il y a quelque chose qui unit les populations frontalières qui ont beaucoup souffert de cette séparation. Dans certaines régions, il s'agit des origines communes qui peuvent être mises à l'avant plan pour assouplir les frontières entre nations. Dans d'autres régions, il s'agit de mettre en valeur des intérêts que les uns et les autres ont de part des frontières. Cette réciprocité des intérêts peut unir.

Nécessité de redynamisation de la diplomatie congolaise: Ayant longtemps perdu le contrôle de l'Afrique centrale à cause de la position française et Belge, les Etats-Unis reviennent en force en Afrique, précisément au centre du continent pour y installer de sa base arrière afin de mieux contrôler toute la sous-région et surtout l'ensemble du continent face aux mouvements et menaces terroristes et d'éradiquer la politique socialiste par l'Union Soviétique bien avant la chute du mur de Berlin. C'est pourquoi un vent violent des guerres a été imposé en Afrique centrale par les Etats-Unis afin de se débarrasser de certains alliés d'hier qui sont devenus moins importants aujourd'hui par rapport à la géopolitique mondiale. Plusieurs Présidents ont été évincés du pouvoir, surtout ceux qui ne répondaient plus au desiderata américain. En fait, la position stratégique de l'Afrique centrale influé énormément sur le décollage de l'Afrique toute entière. La gestion des conflits en Afrique centrale est souvent dictée par l'extérieur, notamment par les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Belgique qui empêchent les africains de se pencher sur les problèmes pour y apporter des solutions durables. Pour étouffer les pays de l'Afrique Centrale, dont la RDC, l'Occident a imposé d'abord une suspension de la coopération structurelle. Toutes les intuitions financières internationales se sont retirées de l'Afrique centrale, soit disant que les économies au motif l'apanage des dirigeants politiques. L'Occident voulait et a toujours voulu s'approprié par des voies occultes les ressources minières et pétrolières. Ceci est camouflé par des concepts comme : la

³²Birwiyo T., *La CEPGL à l'époque de la question ethnique*, Mémoire, Kinshasa, UPN, 1994, pp.12-20.

³³ L'accord de coopération en matière de sécurité signé entre le Burundi, le Rwanda et le Zaïre en août 1966, art.2.

³⁴Ijaola, Anthony, « Pour une ethnologie des frontières des Etats africains », in *Méthodologie de l'histoire de l'Afrique contemporaine*, Paris, UNESCO, 1984, p.113.

démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme alors qu'ils sont eux-mêmes à l'origine de bien de violations de ces mêmes principes. Les génocides et les tueries en Afrique centrale tirent leurs orientations à partir de l'Occident. Voici pourquoi en Afrique centrale, il y a des conflits identitaires. L'Union Africaine et d'autres Etats interviennent pour apporter des solutions, mais c'est sans compter avec les intérêts des puissances qui instrumentalisent l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. En définitive, elles en profitent pour raviver les oppositions et affaiblir davantage les régimes en place.

CONCLUSION

Au terme de cette investigation, il y a lieu de noter que les facteurs défavorisant le développement durable de la population de la RDC dans sa participation au commerce international des produits de basesont de trois ordres en l'occurrence la mono exportation (ces produits sont cuivre, cassitérite, coltan, cobalt, diamant, or, pétrole brut, wolframite et Zinc), la faible gouvernance et de traçabilité dans le commerce International des minerais de la RDC qui s'explique par l'absence de gouvernance du secteur minier et forestier. Et en fin, l'inefficacité de la diplomatie économique congolaise en ce sens que les missions diplomatiques de la RDC ne s'occupent guère de valoriser le commerce international afin de vendre belle image des produits de ce pays à l'extérieur. Il est dommage de constater que la RDC qui est une puissance économique à cause de ses multiples ressources naturelles et ce qui devrait lui donner une place de choix dans sa participation au commerce international. La participation de la RDC au commerce international des produits de base ne favorise pas le développement durable. L'économie du pays qui se repose exclusivement sur les produits de base, connaît toujours des difficultés de transformation structurelle du fait que la croissance congolaise est tributaire du secteur extractif. La pauvreté monétaire et non monétaire est toujours de masse, avec des fortes inégalités de revenus et de territoires; le capital humain est peu adapté aux exigences de l'œuvre d'un développement inclusif durable, occasionnant un sous-emploi très élevé en milieu rural et le chômage des jeunes. Plusieurs facteurs socio-politiques et causes profondes expliquent le retard dans les mutations économiques et sociales qui n'ont pu être déclenchées suivant une trajectoire ascendante, mettant la RDC sur un sentier de croissance inclusive à fort impact sur les structures productives et le relèvement du niveau de développement du capital humain ainsi que sur la qualité des institutions. Les principales causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des problèmes de développement, de gouvernance et de paix sont multiples renvoyant souvent au poids de l'économie de subsistance, de rente et de l'économie informelle, de la vulnérabilité multidimensionnelle ainsi que le retard accusé dans le développement du capital humain. Quant aux conséquences liées à la participation au commerce international des produits de base de la République Démocratique du Congo, sont à la fois économiques, Sociales et Environnementales ce qui entraîne le sous-développement économique, l'aggravation de la pauvreté, la déforestation et perte de la biodiversité, et la dégradation des sols et du paysage. Somme toute, les perspectives tendant à prévenir le développement durable de la population congolaise dans la participation de ce pays aux échanges mondiaux, sont entre autres : la diversification de l'économie congolaise, la transformation des matières premières y compris le rayonnement de la diplomatie économique. Ces éléments sont à juste titre les médecins traitants de la situation macabre de la RDC. Pour y arriver, la volonté politique et la participation de toute la population congolaise sont indispensables et nécessaires pour éviter les effets de Pavillon.

REFERENCES

AMAZO YVES EKOUE, De la dépendance à l'interdépendance mondialisation et marginalisation: une chance pour l'Afrique, Paris, L'Harmattan, 1998,

- AMAZON, I.E., *De la dépendance à l'indépendance. Mondialisation et marginalisation. Une chance pour l'Afrique ?* Paris, L'Harmattan, 1998.
- BERNARD ADAM, *Pas de développement sans sécurité, ni sécurité sans développement et la sécurité humaine maintenant*, in *Rapport de la commission sur la sécurité humaine*, Paris, Presse des Sciences, 2003,
- BIDELI, X. ACP-CEE : « Pourquoi l'impasse ? », In *Demain l'Afrique*, N°36, septembre 1979.
- BIRWIYO T., *La CEPGL à l'époque de la question ethnique*, Mémoire, Kinshasa, UPN, 1994.
- COMMISSION EUROPÉENNE *et gouvernement de la RDC, programme indicatif national-11^{ème} FED 2014-2020, juin 2014*, disponible sur <https://www.commission-europeenne-et-gouvernance-de-la-rdc.org>, consulté le 20/03/2022 à 19h30'.
- DELANNOY S., *La coopération Sud-Sud: une nouvelle ère dans la coopération internationale*, Paris, Ed. Alfred Ndjadje, 2009.
- DELCORDE Raoul, *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- DESC/RDC (Plateforme pour La promotion des droits économiques, sociaux et culturels de la République Démocratique Du Congo), *La pollution de la rivière Kafubu – Rapport d'enquête 2011*.
- DURAN C., *De l'économie planifiée à l'économie du marché. L'intervention de l'Etat dans l'industrie de comparaison internationale*. Paris, Ed Publisud, 1990.
- HERVÉ DEVILLÉ, *Economie et politiques de l'environnement. Principe de précaution, Critères de soutenabilité, Politiques environnementales*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- <https://www.relations-entre-l'UE-et-la-rdc/sanctions-avant-les-elections.org>, consulté le 19 juillet 2022 à 12h.
- IJAOLA, ANTHONY, « Pour une ethnologie des frontières des Etats africains », in *Méthodologie de l'histoire de l'Afrique contemporaine*, Paris, UNESCO, 1984.
- KALONJINTALAJA, *L'économie informelle à l'échelle planétaire, les deux faces de Janus, notes de conjoncture, manuel d'analyse économique*, Kinshasa, Éd. Cerdi, 1995,
- KAMBAYI B., « A l'ère de la mondialisation, l'Afrique et les Africains à l'épreuve des frontières », in *Pax Academia n°9*, janvier 2004.
- L'ACCORD DE COOPÉRATION en matière de sécurité signé entre le Burundi, le Rwanda et le Zaïre en août 1966.
- LANOTTE Olivier, *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo*, Bruxelles, Belgique, Complexe, 2003.
- LANOTTE Olivier, *RDC, Guerres sans Frontière. De Joseph – Désiré MOBUTU à Joseph Kabila*, Bruxelles, GRIP, 2005
- L'HISTOIRE de l'Union européenne, de 1951 à aujourd'hui », sur <http://www.wikipédia.org>. Consulté le 13/03/2022 à 19h20'.
- MUTATAYI, N., « Le rôle du système général des préférences tarifaires dans la promotion des économies sous-équipées », in *Cahiers Economiques et Sociaux*, vol XI n°1 & 2, Presses Universitaires du Zaïre, Fac. Des Sciences Economiques,
- MWAYILATSHIYEMBE in Germain Ngoie Tshibambe, *Identités, Ressources Naturelles et Conflits en RDC. Défis Méthodologique et voies de sortie ?* Paris, L'Harmattan, 2013.
- NDABEREYENZITAMUGAMBI, *Grands Problèmes Politiques Internationaux contemporains*, Kisangani, Recueil inédit, 2019.
- OGWA, H. et AWA, M.P. et al., *Responsabilité environnementale des multidimensionnelles en RD Congo. Cas de la société Kiblai Gold Mines dans le Territoire de Watsa*, In *AJST*, Vol. 13, Issue, 07, pp.12128-12132, Juillet, 2022.
- RAPPORT DE GREEN sur l'environnement, disponible en ligne sur www.sciences.green.environnement, consulté le 25/10/2022 à 15h00'.
- RAPPORT de la Haut-Commissaire des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme et les activités du haut-commissariat en république démocratique du Congo, du 10 janvier 2016, disponible sur <https://www.rapport-d-u-haut-commissariat-des-nations-unies-sur-la-situation-des-droits-de-l'homme-en-rdc-en-2016/fr.org>. Consulté le 08/01/2022 à 19h40'.
- SABAKINUKIVILU, Jacob, « *Les populations réfugiées dans l'Ouest de la RDC* » exilés, réfugiés, déplacés en Afrique

centrale et orientale. Sous la direction d'André Guichaou. Paris, L'Harmattan, 2004.
SARYNGOY Blaise, *La Politique étrangère de Joseph Kabila, les politiques étrangères des Etats menacés de décomposition*, Paris, L'Harmattan, 2014

YEZI, P.F., *La géographie Internationale du Zaïre*, Lubumbashi, Ed Africa, 1978 in <http://www.géographie-rdc.com>, consulté le 15/11/2020 à 18h15'.
